[Traduction]

«Un porte-parole de la GRC a déclaré qu'elle n'avait pu fournir le moindre détail susceptible de justifier une enquête de la GRC; il lisait un texte préparé d'avance et publié en fin d'après-midi hier à Ottawa.»

En l'occurence une députée au Parlement a fait des accusations qui pourraient ternir la réputation de tous les membres d'un parti, accusations qui s'étendaient même par ricochet aux membres de gouvernements antérieurs. Je trouvais que cette accusation générale était injuste et qu'elle devrait fournir tous les éléments de preuve dont elle disposait. Telle était ma position. Je l'ai invitée à se présenter au caucus et à expliquer son point de vue. Il se trouve que des agents de la GRC lui ont rendu visite et elle leur a dit qu'elle n'avait aucun renseignement à leur fournir. Il me semble donc que cette députée a agi de façon irréfléchi et s'est placée dans une situation fâcheuse.

[Français]

ON DEMANDE QUI PARLE AU NOM DU GOUVERNEMENT

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, ma question s'adresse aussi au premier ministre.

J'aimerais qu'il m'explique la contradiction. Le premier ministre vient de dire à la Chambre qu'il était tout à fait normal qu'il y ait une intervention politique pour prendre des informations auprès de la députée de Rosemont. Pourtant, le vice-premier ministre, qui est assis juste à côté, lui dit que ce serait mal avisé d'intervenir.

J'aimerais savoir qui parle au nom du gouvernement? Est-ce que c'est le premier ministre ou le vice-premier ministre? Le premier ministre dit que c'est tout à fait normal, et le vice-premier ministre vendredi disait: «Les allégations sont tellement sérieuses que je serais mal avisé d'intervenir, surtout que les agents de la GRC vont la questionner comme le solliciteur général vient de le dire.»

Est-ce que c'est bien ou mal? Est-ce que c'est avisé ou tout à fait normal? Quelle est la réponse?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je trouve tout à fait normal que si une allégation est lancée de façon générale, est généralisée, comme par exemple, si quelqu'un lançait une déclaration généralisée à l'égard de tous les membres de la députation libérale à la Chambre, il m'apparaîtrait tout à fait normal que les députés libéraux se lèvent immédiatement pour demander des précisions immédiates, la présence d'une preuve, ou qu'on retire les accusations.

Il m'apparaît que c'est un comportement tout à fait normal, que mon chef de Cabinet ait demandé à une de nos députés de suivre un processus tout à fait logique. Si le député s'en offusque, tant pis pour lui. Il m'apparaît tout à fait normal qu'on procède, lorsque les réputations des personnes sont en jeu, que ce soient des réputations de députés néo-démocrates ou libéraux ou du parti progressiste conservateur, tout le monde a le droit au bénéfice du doute et tout le monde a le droit d'être traité équitablement.

LA DEMANDE DE RÉTRACTATION AUPRÈS DE LA DÉPUTÉE DE ROSEMONT—LA POSITION DU PREMIER MINISTRE

L'hon. Jean Lapierre (Shefford): Monsieur le Président, le premier ministre dit que tout le monde a le droit d'être traité

Questions orales

équitablement et pourtant, son chef de Cabinet n'a pas fait de demandes d'information gentilles auprès de la députée de Rosemont. Il l'a menacée de la «sacrer dehors du caucus des députés conservateurs». Entre une demande d'information et du chantage et du tordage de bras, il y a toute une différence!

Je demande au premier ministre: Est-ce que c'est tout à fait normal qu'on demande à un député de se rétracter, même de dire le contraire de la vérité, et est-ce que c'est tout à fait normal qu'on dise: Si tu ne te rétractes pas, on va te retirer du caucus des députés conservateurs?

[Traduction]

M. le Président: Je vais laisser le très honorable premier ministre répondre, mais je m'inquiète un peu au sujet d'une introduction qui se rapproche dangereusement d'une accusation.

[Français]

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, il n'y a eu aucune menace.

M. Lapierre: Oh non!

M. Mulroney: Le député dit: Oh non! La même personne qui a dit, et je le cite, la même personne qui a dit qu'il y a eu des menaces a dit le 18 août:

Je sais personnellement que le patronage existe et qu'il a continué à se développer, qu'il existe un système de péage sur les contrats.

Aujourd'hui, la même personne dit: «Je n'ai pas porté ces informations à l'attention de la GRC parce que personnellement, je n'ai pas été le témoin de ces situations. Si j'étais appelée comme témoin, ma contribution n'aurait donc aucune valeur légale.»

La même personne qui a dit qu'elle n'avait aucune preuve pour avoir porté des accusations contre les réputations n'a aucune preuve d'avoir fait une affirmation semblable.

[Traduction]

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS—LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ RÉDUITS

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Commerce extérieur. Il sait sans doute que lundi dernier, lorsque le ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie s'est présenté devant le conseil municipal de Prince George, en Colombie-Britannique, ce dernier a précisé que l'Accord commercial signé avec les États-Unis interdirait les tarifs d'électricité réduits qui ont permis de rouvrir des mines partout en Colombie-Britannique et dans d'autres régions du Canada.

On a demandé au ministre si l'Accord commercial permettrait les tarifs d'électricité subventionnés qui a rendu possible la réouverture des mines telles que celles d'Endako et de Granisle. Il a répondu par un non catégorique.